



Conflit avec mon avocat pour honoraires supplémentaires

Par **maguy 12**, le **16/03/2012** à **00:32**

Bonjour,
suite à un licenciement abusif, l'employeur repreneur du site où je bossais a été condamné aux prud'homme, un problème avec mon défenseur syndical m'a emmené mes collègues et moi à nous faire représenter par un avocat à la cour d'appel parce que bien que mon employeur ait payé, il voulait se faire rembourser les sommes. Nous avons signé une convention d'honoraires que nous avons payés, il est bien marqué sur cette convention qu'elle va jusqu'à la décision de justice. L'avocat de l'un des employeurs concernés ne s'est pas présenté la première fois ce qui a donné lieu à la réouverture des débats. Un mois plus tard nous sommes revenus à la cour d'appel, résultat rendu, nous bénéficierons de 500 euros (x3) de l'article 700. L'avocat veut nous faire signer un autre document qui stipule que cet argent lui revient de droit car il s'est présenté deux fois à la cour d'appel.
J'ai une question; est-ce normal de faire signer une nouvelle convention à ses clients après un verdict? Je lui ai dit que je ne signerai pas et il m'a racroché au nez. Que faire? À quoi dois-je m'attendre? Peut-il nous obliger à signer ce document?
merci de me répondre .

Par **pat76**, le **16/03/2012** à **18:52**

Bonjour

En cas de litige pour les honoraires avec l'avocat, vous devez saisir le Bâtonnier du Barreau de l'Ordre des Avocats dont dépend votre conseil.